



APPRENTISSAGE et CONTRATS PRO CERTIFICAT DE SPECIALISATION SOLS SPORTIFS ENGAZONNES



L'APPRENTISSAGE, UN ATOUT POUR VOTRE REUSSITE

Une formation adaptée au marché de l'emploi

Nos objectifs :

- Assurer la préparation technique des entretiens de terrain de sport
- Réaliser des opérations d'entretien
- Réaliser des opérations de réfection

Filière Paysagiste

- 4^{ème} - 3^{ème}
- CAPa Jardinier Paysagiste
- BPA Travaux d'Aménagements Paysagers
- BAC PRO Aménagements Paysagers
- **CS Sols sportifs engazonnés**
- BTSa Aménagements Paysagers
- Licence Professionnelle en Aménagement du Paysage

Une insertion dans la vie active

- Le CS sols sportifs engazonnés est un titre professionnel délivré par le **Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire** (évaluations en Unités Capitalisables : UC). Les UC permettent d'évaluer le niveau de compétence attendu en fin de formation.

Ce titre permet de s'insérer directement dans la **vie active** en devenant ouvrier paysagiste qualifié et spécialisé en entretien des sols sportifs engazonnés.

- Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

Une individualisation du parcours de formation grâce à une équipe de professionnels entièrement à votre écoute

Taux de réussite
Voir site internet



Retrouvez toutes les informations sur les formations proposées par le
CDFAA de la Corrèze à cette adresse :
<https://cdfaa-de-la-correze.com>

CDFAA de la Corrèze

23 Murat - 19130 VOUTEZAC - 05 55 25 27 64
cfa.brive-voutezac@educagri.fr
www.cdfaa-de-la-correze.com

TAUX DE
SATISFACTION
Voir site internet

TAUX
D'INSERTION
Voir site internet



CDFAA de la Corrèze

Apprentissage et handicap
Etablissement en capacité
d'accueillir des publics en situation
de handicap.



APPRENTISSAGE et CONTRATS PRO

CERTIFICAT DE SPECIALISATION

SOLS SPORTIFS ENGAZONNES



Titre de niveau 4
Formation en alternance

CDFAA de la Corrèze

Le **salarié paysagiste** qualifié, spécialisé en entretien des sols sportifs engazonnés, travaille dans les collectivités au sein des équipes gérant les terrains des sports ou dans des entreprises de travaux paysagers spécialisées. Il est chargé de planifier les travaux d'entretien en fonction des exigences techniques et sportives, il réalise les opérations courantes et spécifiques d'entretien des gazons. Il gère le réseau d'arrosage existant ainsi que les opérations de maintenance.

• Objectifs :

Le CDFAA de la Corrèze, site de Voutezac vous propose une formation de **CS Sols sportifs engazonnés** qui répond aux besoins des professionnels.

L'objectif de cette formation est de former et de préparer à l'insertion professionnelle :

- de futurs salariés hautement qualifiés des services espaces verts des collectivités, domaines privés ou des entreprises spécialisées

• Conditions d'admission et organisation pratique :

- ✓ L'apprenant doit avoir moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage. Sinon contrat de professionnalisation possible
- ✓ Il n'y a pas de limite d'âge si l'apprenant est reconnu travailleur handicapé.
- ✓ Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus comme les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et les sportifs de haut niveau.
- ✓ Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 du secteur du paysage ou d'une spécialité voisine. Pour tout autre diplôme, nous contacter.
- ✓ Possibilité de restauration. Pour les tarifs, nous consulter.

➤ Pré-requis selon diplôme et/ou expérience professionnelle.

• Contenu pédagogique :

➤ Enseignement technologique et professionnel :

• Durée, alternance et délai d'accès :

La durée du parcours en centre est de **490h sur 1 an**.

Le parcours alterne des périodes en centre de formation (14 semaines) et des périodes en entreprise.

Un planning d'alternance est établi annuellement par le CDFAA de la Corrèze. La formation débute en Septembre mais il est possible d'y accéder à tout moment.

L'apprenant est salarié de l'entreprise ou de la collectivité, il est rémunéré en fonction de son âge, rémunération calculée sur la base du SMIC selon la loi en vigueur :

<https://www.lapprenti.com/html/apprenti/salaire.asp>

• Modalités d'inscription :

- ✓ Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.
- ✓ Retirer un dossier d'inscription au CDFAA de la Corrèze, site de Voutezac auprès du secrétariat administratif ou prendre contact avec le centre de formation.
- ✓ Réaliser un diagnostic global à l'entrée en formation afin d'adapter la formation en fonction de votre parcours.

Modalités pédagogiques :

Cours théoriques en face à face, travaux pratiques sur site et en extérieur, projets de groupe, visites pédagogiques, rencontres partenariales, participation à des manifestations.

U.C.1. Préparation de l'entretien d'un terrain sportif engazonné (170h)
U.C.2. Réaliser l'entretien des sols sportifs engazonnés (160h)
U.C.3. Assurer les travaux de régénération d'un terrain sportif engazonné (160h)